

**BIENVENUE À LA CCH**

# Société coopérative de cautionnement hypothécaire



## Qui sommes-nous

Une société de cautionnement pour les maîtres d'ouvrage de logements d'utilité publique. Grâce à un cautionnement de la cch comme garantie supplémentaire pour le financement immobilier, les instituts financiers peuvent accorder un prêt plus élevé et/ou proposer des conditions plus avantageuses. La Confédération soutient la cch dans le cadre de l'encouragement à la construction et logements LOG, en fournissant des arrières-cautions et en permettant ainsi le financement de logements locatifs à prix avantageux.

## Nos clients

- Coopératives de construction et d'habitation
- Autres maîtres d'ouvrage de logements d'utilité publique

## Que faisons-nous

Cautionnement de prêts et crédits hypothécaires de nos membres pour promouvoir la construction de logements d'utilité publique, particulièrement de sociétés coopératives, pour des projets d'acquisition, de construction ou de rénovation

## Conditions

- Preuve de l'utilité publique du maître d'ouvrage
- Appartenance à une organisation faîtière des maîtres d'ouvrage d'utilité publique
- Les objets doivent être affectés à l'utilité publique conserver durablement les logements
- Demande à faire avant le début des travaux ou avant l'acquisition du bien immobilier

## Avantages d'un cautionnement de la cch

- Prêts jusqu'à 90% des coûts d'investissement possible
- Aide au démarrage (substitution de fonds propres), spécialement pour des coopératives avec peu de fonds propres
- En règle générale, charges initiales réduites (amortissements plus bas)
- Prolongation des délais d'amortissements
- Une charge d'intérêts plus faible, grâce au cautionnement de la cch comme garantie

## Avantages pour les prêteurs

- Coût du risque plus faible
- Possibilité de nantissement plus élevé en raison d'une sécurité supplémentaire

## Prestations/obligations des preneurs de cautionnement

- Prime de ¼% par an du montant maximal cautionné
- Souscription de parts sociales obligatoires auprès de la cch sur la base du montant de la dette cautionnée (3%), paiement par tranches annuelles dans un délai de 10 ans
- Amortissement du prêt cautionné généralement en 20 ans

## Prestations/obligations des preneurs de cautionnement

- La réalisation de vos projets
- Rapport coût/bénéfice avantageux
- La solvabilité de la cch
- Des interlocuteurs compétents
- Une collaboration étroite avec l'OFL et les organisations faitières
- Une coordination optimale avec les divers instruments de financement



### Schéma d'un financement

#### Part des coûts d'investissement

90 –100%

66 –90%

Jusqu'à 66%

#### Origine des moyens

Fonds propres

prêt hypothécaire en 2<sup>ème</sup> rang avec cautionnement cch

prêt hypothécaire en 1<sup>er</sup> rang



### **Vous êtes intéressé ?**

Alors envoyez-nous votre demande au moyen du formulaire de demande uniforme prédéfini (plus d'informations sur [www.hbg-cch.ch](http://www.hbg-cch.ch)).

Si vous avez des questions, appelez-nous ou visitez notre site internet pour plus d'informations.

#### **Société coopérative de cautionnement hypothécaire**

c/o Zürcher Kantonalbank  
case postale, 8010 Zurich  
044 292 63 21  
[daniel.mueller@zkb.ch](mailto:daniel.mueller@zkb.ch)

**[www.hbg-cch.ch](http://www.hbg-cch.ch)**